

**OBJET REHABILITATION DU MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON
(PLACE NELSON MANDELA)**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 11/2-36 DU 23 AVRIL
2011 RELATIVE A LA LIBERATION DES KIOSQUES DE LA
PLACE NELSON MANDELA**

FAIRE DE SAINT-DENIS UNE VILLE CREATIVE VIVANTE ET ANIMEE

Le Marché Forain du Chaudron, l'un des plus populaires de la Réunion, est la fierté des Dionysiens. La Place Nelson Mandela qui l'accueille tous les mercredis et dimanches, mérite une requalification paysagère ainsi qu'une mise aux normes.

Les travaux envisagés ont pour objectif de rénover la place du marché et ses abords.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec les forains.

Afin d'optimiser l'espace, il est également prévu de démolir six kiosques situés Rue Jean de Villèle sur la Place Nelson Mandela au Chaudron.


Pour remédier aux difficultés causées par la disparition de l'outil de travail des attributaires des kiosques, la délibération n° 11/2-36 du 23 avril 2011 a autorisé le Maire à signer les protocoles transactionnels au profit de MM. LABACHE Jean-Alex et Simon NOURRY, occupants évincés des kiosques.

Suite aux différents échanges avec les services de la Préfecture, une autre solution, celle du relogement, a été privilégiée.

En conséquence, il apparaît opportun d'annuler la délibération n° 11/2-36 du 23 avril 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

MARQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
19 NOV. 2011
Maire de Saint-Denis
M. LE MAIRE Gilbert ANNETTE



**OBJET REHABILITATION DU MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON
(PLACE NELSON MANDELA)**

**ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 11/2-36 DU 23 AVRIL
2011 RELATIVE A LA LIBERATION DES KIOSQUES DE LA
PLACE NELSON MANDELA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-10 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom des
Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Economie Marchande/
Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

8 abstentions
(dont 4 votes par procuration)

pour

↓
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
M. Jean-Michel BARDIERE et M. René-Paul VICTORIA

↓
autres élus présents et mandatés

Autorise le Maire à annuler la délibération n° 11/2-36 du 23 avril 2011.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

